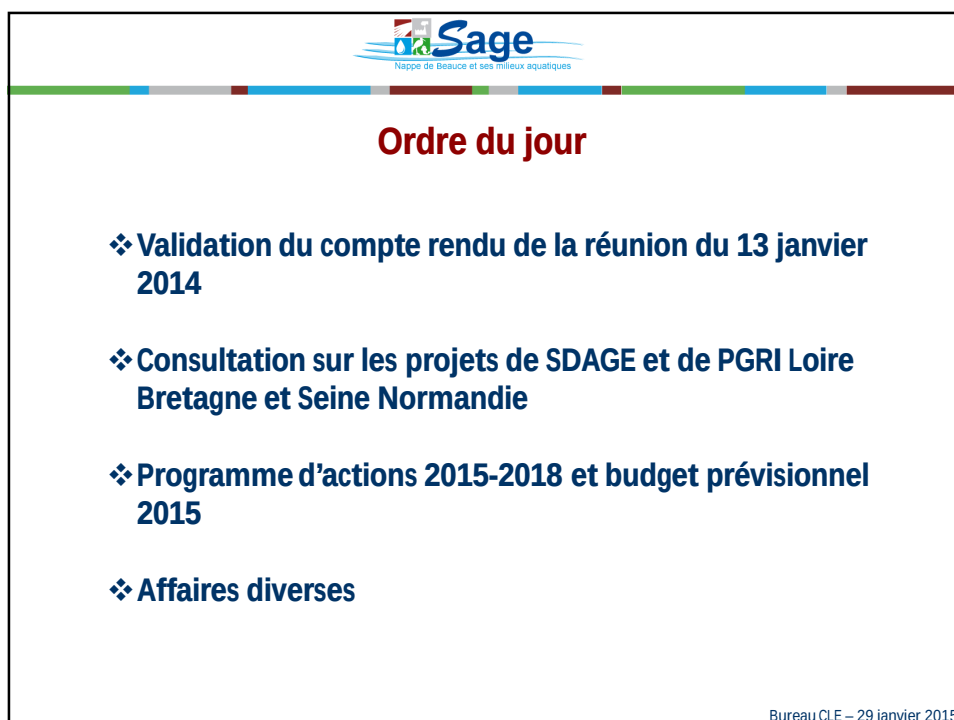






Consultation publique sur l'eau, les inondations et le milieu marin : du 19 décembre au 18 juin 2015

Qui est consulté ?

- Les assemblées : conseils régionaux et départementaux, CESER, chambres consulaires, EPTB, PNR, Commissions Locales de l'Eau (*volontés des comités de bassin LB et SN*)...

Durée de la consultation : 4 mois (*jusqu'au 18 avril 2015*)

- Le public = les habitants, leurs associations, tout acteur concerné

Questionnaire en ligne

Durée de la consultation : 6 mois (*jusqu'au 18 juin 2015*)

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Les documents mis en consultation

- Les projets de SDAGE 2016 – 2021

Document d'orientation stratégique pour la gestion de la ressource en eau et la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

- Les programmes de mesure (PDM)

Programme d'actions concrètes pour atteindre les objectifs du SDAGE.

- Les projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Document d'orientation stratégique pour la gestion des risques d'inondation.

Comprend des orientations/dispositions communes avec les SDAGE.

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

Les projets de SDAGE 2016 - 2021

▪ Le projet de SDAGE Loire Bretagne

S'inscrit dans la continuité du SDAGE actuel

- *Structuration du document en 14 chapitres*
- *Priorités à la réduction des pollutions diffuses et à la restauration des milieux aquatiques.*
- *Doubler le nombre de cours d'eau en bon état d'ici 2021 (au moins 61 % - aujourd'hui 30 % des masses d'eau sont en bon état)*

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

Les projets de SDAGE 2016 - 2021

▪ Le projet de SDAGE Seine Normandie

S'inscrit dans la continuité du SDAGE actuel

- *Structuration du document en 8 défis et 2 leviers (45 orientations, 195 dispositions)*
- *38 % des masses d'eau sont en bon état écologique (augmentation de 15 % par rapport au SDAGE précédent). 31 % des ME en bon état chimique (+ 25 %).*
- *Objectif attendu de 68 % des ME en bon état en 2015.*

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

Ce qui a changé

- ⇒ Les objectifs d'atteinte du bon état des eaux
- ⇒ Les objectifs de qualité et de quantité pour certaines dispositions

LES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES SAGE

Art. R. 212-44. – Le préfet du département ou le préfet responsable de la procédure s'assure de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE après chaque mise à jour de celui-ci et, s'il y a lieu, modifie le SAGE ou saisit la commission locale de l'eau en vue de la révision de celui-ci.

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

GESTION DE LA NAPPE DE BEAUCE : DISPOSITIONS 7C-3 (LB) ET D7.113 (SN)

- Intégration des règles du SAGE : volumes prélevables, indicateurs et seuils piézométriques...
- Modification du point nodal sur la Juine et des objectifs de débit associés.
- SDAGE LB : un travail de **définition des débits seuils d'alerte (DSA)** devra être engagé pour la Cisse, les Mauves, l'Aigre et la Conie - recommande de **réexaminer les DOE** sur la Cisse et les Mauves.
- Attention à la formulation suivante, dans le SDAGE SN, qui peut porter à confusion : « *Ces masses d'eau font également partie des masses d'eau à réserver pour l'AEP future* ».

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

GESTION DES NAPPES RÉSERVÉES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (NAEP) :

- Nappes classées : *calcaires de Beauce captifs sous forêt d'Orléans, calcaires d'Etampes captifs, craie séno-turonienne captive, Eocène de la nappe de Beauce en Ile-de-France.*
- Les prélèvements autres que l'AEP sont autorisés sous conditions (exigence en terme de qualité d'eau,...).
- Gestion de l'Eocène (Disposition D7.124 – SDAGE SN) :

« les forages agricoles ne seront autorisés qu'à capter dans les nappes supérieures, à l'exception de la frange nord des entablements des calcaires de Brie affleurants (Pays de Bière) pour lesquels il n'existe pas de ressource alternative et dont les prélèvements n'ont pas d'impact significatif sur la ressource, drainée par la Seine ».

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

COURS D'EAU ET MILIEUX ASSOCIÉS

✓ *Continuité écologique :*

SDAGE LB : maintien de la notion de taux d'étagement (évaluation et définition d'un objectif de réduction) – Introduction de la notion de taux de fractionnement.

SDAGE SN : introduction des notions de taux d'étagement et de fractionnement (diagnostics, définition d'objectifs de réduction).

✓ *Espace de mobilité :* délimitation et cartographie des espaces de mobilité.

✓ *Poissons migrateurs :* prise en compte du PLAGEPOMI.

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

COURS D'EAU ET MILIEUX ASSOCIÉS

- ✓ **Zones humides** : maintien du rôle de la CLE dans la préservation et la reconquête des zones humides (inventaires, programmes d'action, sensibilisation sur l'intérêt de préserver les zones humides).
- ✓ **Têtes de bassin versant** : inventaire et diagnostic (SDAGE LB : 11A-1 et 11A-2).
- ✓ **Carrières** : cadrage pour les réaménagements de sites, possibilité de définir les zonages relatifs aux contraintes environnementales (SDAGE SN : D6.95, D6.97, D6.99).
- ✓ **Plans d'eau** : intégration de la notion d'impact cumulé dans le règlement du SAGE (SDAGE SN : D6.105).

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

GESTION DU RISQUE D'INONDATION

- ✓ **Maintien du rôle des CLE** : *Information sur la création, restauration de la zone de mobilité du lit mineur, association de la définition à la liste d'ouvrage faisant obstacle à l'écoulement, avis sur les projets d'équipements d'un bassin contre les crues* (SDAGE LB : 1B-2, 1B-3, 1B-4).
- ✓ **Volet sur la culture du risque d'inondation** (SDAGE LB : 14B-4).
- ✓ **Eaux pluviales** : possibilité de fixer des débits spécifiques (SDAGE SN : D8.142).

PROTÉGER LES CAPTAGES STRATÉGIQUES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- ✓ **Une liste de captage prioritaire mise à jour**

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

RÉDUIRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES

- ✓ **Zone vulnérable** : possibilité pour les SAGE de proposer au Préfet un linéaire de cours d'eau concernés par les dispositifs végétalisés (SDAGE LB : 2B-2).

RÉDUIRE LA POLLUTION ORGANIQUE

- ✓ **Dispositif de drainage agricole** : possibilité d'adapter la disposition (SDAGE LB : 3B-3).
- ✓ **ANC** : possibilité d'identifier les zones à enjeu environnemental (SDAGE LB : 3E).

MAÎTRISER LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES

- ✓ **Plans de réduction et de maîtrise des pesticides** : à définir en priorité sur les AAC prioritaires et les ME déclassées pour les pesticides – Le SDAGE SN recommande également aux SAGE de comporter un volet sur la réduction de l'usage des pesticides.

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

GESTION QUANTITATIVE

- ✓ **Objectifs de débits** : possibilité d'identifier des points nodaux complémentaires ainsi que les objectifs qui leur sont liés (notamment DOE), suite à la réalisation d'une analyse globale de la situation (hydrologie, milieux, usages, climat) (SDAGE LB : 7A-2).
- ✓ **Prélèvements en étiage** : Augmentation possible mais limitée des prélèvements à l'étiage, pour les bassins non concernés par une situation d'étiage sévère (ZRE).
- ✓ **Prélèvements hivernaux** : lorsque les réserves sont alimentées par des prélèvements en rivière, possibilité d'adapter la période de prélèvement, les conditions de débit minimal de la rivière, le débit de prélèvement autorisé, lorsque les rivières sont alimentées par des interceptions d'écoulement : possibilité de les cadrer et les limiter

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE 2016 - 2021

GOUVERNANCE

- ✓ **Analyse économique** : utilisation au sein des SAGE comme outil d'aide à la décision
- ✓ **Cohérence entre les SAGE voisins**
- ✓ **Sensibilisation/Communication** : volet pédagogique, volet sur la culture du risque d'inondation

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de PGRI 2016 - 2021

▪ Le PGRI du bassin Loire Bretagne

6 objectifs comprenant 46 dispositions

- ✓ **Obj.1** : préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines
- ✓ **Obj.2** : planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- ✓ **Obj.3** : réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- ✓ **Obj.4** : intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
- ✓ **Obj.5** : améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
- ✓ **Obj.6** : se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de PGRI 2016 - 2021

▪ Le PGRI du bassin Seine Normandie

4 objectifs comprenant 58 dispositions

- ✓ Obj.1 : réduire la vulnérabilité des territoires
- ✓ Obj.2 : agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- ✓ Obj.3 : raccourcir fortement le délai de retour à la normale pour les territoires sinistrés
- ✓ Obj.4 : mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de PGRI 2016 - 2021

Ce qui est demandé aux SAGE

- ✓ Respecter l'objectif de préservation des zones d'expansion des crues et des zones inondables non urbanisées
- ✓ Développer un volet communication et sensibilisation sur la culture du risque d'inondation

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Consultation sur les projets de SDAGE/PGRI 2016 - 2021

Proposition pour la formulation de l'avis de la CLE

- **Présentation des projets de SDAGE et de PGRI par les services de l'Etat /Agences de l'eau lors de la séance plénière du 12 février prochain**
- **Consultation écrite des membres de la CLE jusqu'à fin Mars/début Avril**
- **Recueil des remarques**
- **Rédaction d'une synthèse globale à partir des avis reçus**
- **Formalisation d'un avis global de la CLE avec en annexe l'intégralité des avis reçus**

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Mise en œuvre du SAGE – Programme 2015-2018

La mise en œuvre du SAGE s'articule autour de 3 volets:

- **L'application réglementaire du SAGE**
- **La mise en place d'actions visant à remplir les objectifs fixés par la CLE**
- **Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre grâce notamment au tableau de bord**

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Application réglementaire du SAGE

- **Avis de la CLE sur les décisions et les projets relatifs à la ressource en eau**
 - o Projets de contrats / SAGE (7 dossiers en 2014)
 - o Projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (24 dossiers en 2014)
 - o Projets de délimitation de zones de protection des AAC (1 dossier en 2014)
 - o Projets de PPRI (2 dossiers en 2014)
- **Avis de la CLE sur les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme (PLU, SCOT)**

Bureau CLE – 29 janvier 2015

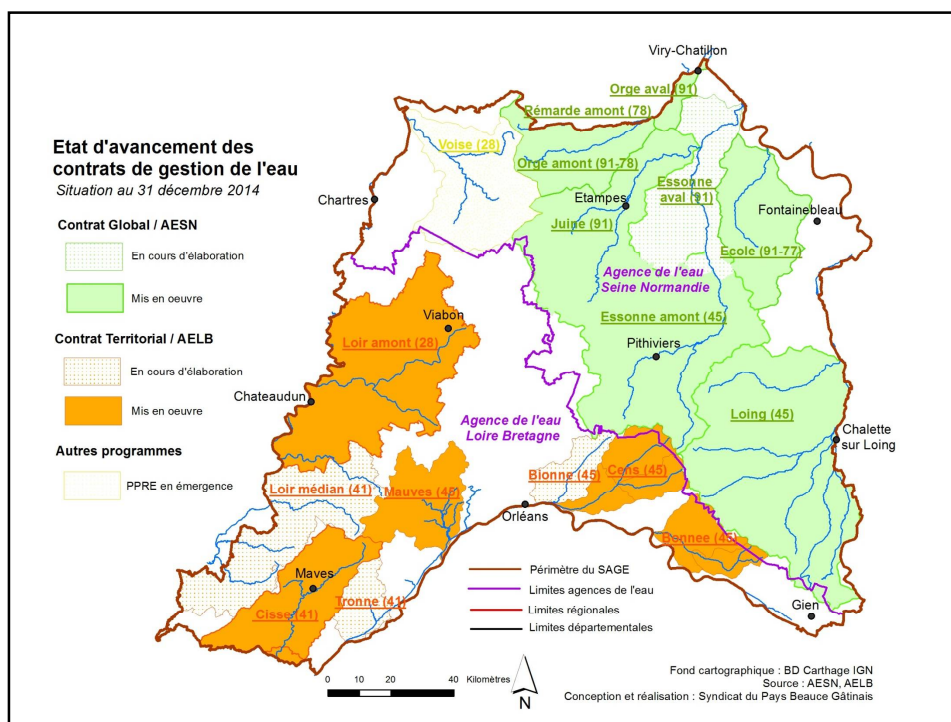


Mise en œuvre opérationnelle du SAGE

La mise en œuvre opérationnelle du SAGE s'appuie sur:

- Les contrats de gestion de l'eau développés par les Agences de l'eau
- Un contrat de nappe qui devra être mis en place **à partir de 2017** en complément des actions menées par les contrats des agences

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Gestion quantitative de la ressource en eau souterraine

Gestion des prélèvements agricoles

- Communication sur le dispositif de gestion volumétrique (plaquette)
- Présentation en CLE d'un bilan de la campagne passée (volumes consommés) et des tendances de la campagne à venir (prévisions des coefficients de gestion de l'année)
- Participation aux comités de pilotage des OU
- Evaluation de l'impact des règles de gestion – A définir



Gestion quantitative de la ressource en eau souterraine

Réduction de l'impact des forages proximaux

- Réunions d'informations des irrigants sur les 3 secteurs concernés (résultats de la phase 2 de l'étude)
- Retour d'expérience des acteurs du bassin du Fusin
- Etude complémentaire sur le secteur Essonne amont
- Suivi et analyse des effets de l'opération de déplacement des forages sur le Fusin (protocole à définir)

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle

- Définition des Débits seuils d'alerte (DSA) sur l'Aigre, la Conie, les Mauves et la Cisse
- Réexamen du DOE sur les Mauves et la Cisse

(Demande SDAGE Loire Bretagne)

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Qualité de la ressource

Pollutions diffuses

- Suivi des démarches BAC et animation des programmes d'actions ⇒ création poste animateur agricole?
- Suivi de la pollution par les nitrates d'origine agricole
- Retour d'expérience sur les actions conduites sur le territoire (contrats, chambre d'agriculture)

Pollutions ponctuelles

- Etude de répartition des efforts menée à la masse d'eau pour rejets STEP déclassant (dispo n°11 du SAGE) ⇒ Voise,...?

Suivi qualité

- Reprise du Réseau Complémentaire de Bassin de l'AESN

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Protection des milieux naturels

- Initier, suivre et coordonner les démarches d'inventaires de zones humides
- Journées de sensibilisation « zones humides » à destination des élus locaux
- Evaluation du taux d'étagement et fixation des objectifs de réduction du taux d'étagement (SDAGE Loire Bretagne)
- Inventaire des têtes de bassin versant (action n°35 du SAGE + SDAGE Loire Bretagne)

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Observatoire de la nappe

- Centraliser et mettre à disposition les données qualité, quantité, milieux (outil cartographique CARMEN)
- Veille réglementaire (arrêtés restriction usage de l'eau)
- Publication annuelle tableau de bord simplifié

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Communication vis-à-vis des élus et des usagers

- Plaqueette générale SAGE
- Réunions locales d'information sur le SAGE, sa mise en œuvre et son application dans les documents d'urbanisme
- Lettre d'info du SAGE
- Plaqueette de sensibilisation sur l'usage des produits phytosanitaires

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Animation de la concertation (CLE)

- Organisation des réunions de CLE et de bureau
- Préparation des Rapports d'activité, programmes d'actions, contrat de nappe
- Secrétariat administratif et technique de la CLE
- Représentation de la CLE auprès des partenaires institutionnels et acteurs du territoire

Révision du SAGE

- Mise en compatibilité du SAGE avec les SDAGE Loire Bretagne et Seine Normandie

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Suivi de la mise en œuvre et des résultats du SAGE

Tableau de bord du SAGE

- 30 indicateurs de moyens et de résultats mis à jour annuellement

Suivi des contrats du territoire

- Participation aux comités de pilotage
- Animation du réseau des animateurs
- Fiche de synthèse sur l'état d'avancement et les actions engagées

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Affaires diverses

- Participation à un groupe de travail pour la rédaction d'un guide technique sur la question des échanges nappes/rivières dans le cadre du projet ONEMA intitulé NAPROM (2011-2016).

Bureau CLE – 29 janvier 2015



Merci de votre attention

SAGE Nappe de Beauce
40 bis Faubourg d'Orléans
45000 Orléans
Tél: 02 38 48 14 38
E-mail: sagebeauce@orange-business.fr
www: www.sage-beauce.fr